



MÉDICAMENTS INUTILISÉS

***Ramenez-les chez votre
pharmacien !***

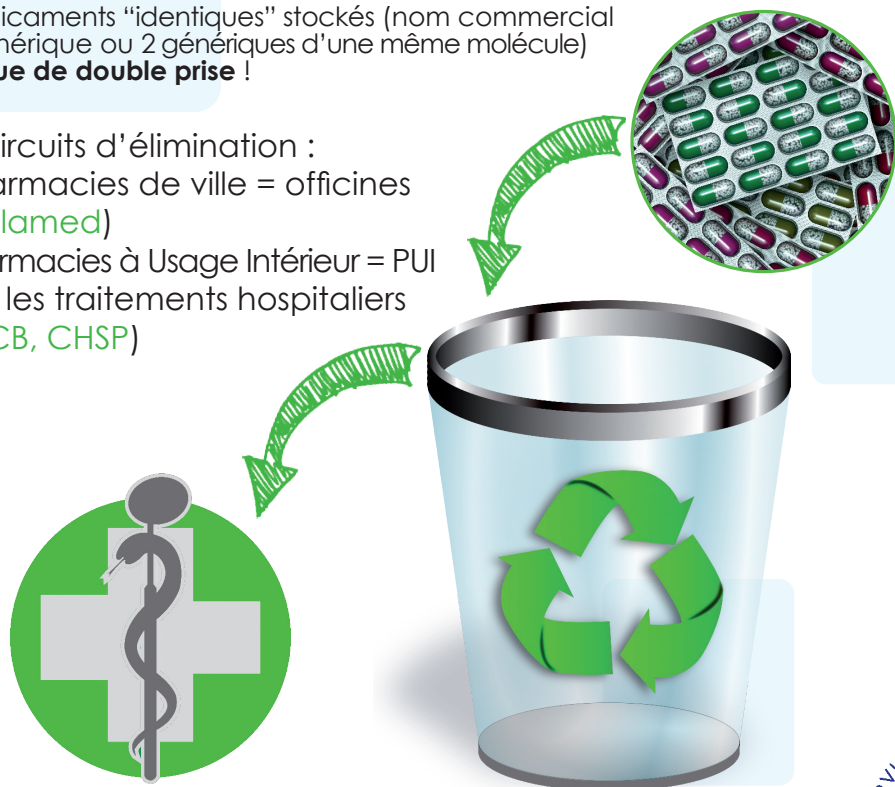
75 % des Français déclarent déposer en pharmacie leurs médicaments non utilisés. Et si vous les ramenez ? Car recycler ces MNU, c'est bon pour la santé et l'environnement... Explications avec **Santé Service Bayonne et Région**.

Pourquoi déposer vos MNU en pharmacie ?

Périmés ou non, vous devez ramener vos médicaments non utilisés (MNU) en pharmacie car ils présentent un **danger pour votre santé** et celle de vos proches ! Conserver des MNU à son domicile, c'est s'exposer à plusieurs risques : automédication, confusion médicamenteuse*, ingestion accidentelle (notamment par les enfants), péremption...

* Médicaments "identiques" stockés (nom commercial et générique ou 2 génériques d'une même molécule) = **risque de double prise** !

- > 2 circuits d'élimination :
- pharmacies de ville = officines (Cyclamed)
 - Pharmacies à Usage Intérieur = PUI pour les traitements hospitaliers (CHCB, CHSP)



Pourquoi recycler vos MNU ?

En ramenant vos médicaments non utilisés en pharmacie, vous participez doublement à la **protection de l'environnement** ! Le médicament contient des molécules pouvant impacter les milieux aquatiques et -in fine- l'eau potable de notre robinet. Recycler les MNU, c'est ainsi préserver un bien vital à notre écosystème : **l'eau**. L'autre bienfait, c'est la valorisation de ces déchets. Les MNU sont consommés entre 800 et 1 000°C dans des usines d'incinération agréées.

MODE D'EMPLOI

1. Isolez vos médicaments non utilisés, périmés ou non.
2. Mettez les boîtes et notices d'utilisation au tri sélectif habituel (carton, papier) afin d'éviter toute réintroduction frauduleuse dans le circuit commercial.
3. Apportez les MNU à votre officine où **votre pharmacie doit vous les reprendre** (gratuitement). Cyclamed, association agréée par les pouvoirs publics, se charge de leur collecte, transport et valorisation. Ce programme de recyclage concerne uniquement les médicaments à usage humain.

Et pour les autres produits ?

- > **Seringues et aiguilles usagées, thermomètres, produits chimiques** : adressez-vous à votre mairie. Si vous êtes en auto-traitement, demandez un conteneur spécifique à votre structure de santé.
- > **Radiographies** : déposez-les en déchèterie (conteneur spécifique à la récupération des sels d'argent).
- > **Produits vétérinaires, lunettes, prothèses** : rapprochez-vous de votre professionnel de santé (vétérinaire, opticien, prothésiste), mairie ou pharmacien.

+ d'infos : auprès du personnel soignant (ou au [05 59 50 31 10](tel:0559503110)) et sur www.cyclamed.org

